

1  
2  
3  
4  
5

## Contribution du CESER

### Sur le projet de fusion de la Métropole d'Aix-Marseille Provence avec le Département des Bouches-du Rhône

6  
7  
8  
9

#### **Sur l'opportunité de la fusion**

---

10 Le CESER n'est pas en mesure de se prononcer de manière circonstanciée sur  
11 l'opportunité et l'intérêt de la fusion envisagée eu égard au délai très court imparti à  
12 cette concertation ainsi qu'à l'impossibilité d'évaluer d'autres alternatives. De plus, des  
13 avis divergents se sont exprimés en toute logique sur cette question au sein de son  
14 Institution à l'instar d'autres organismes consultés.

15 Le CESER souligne que cette réorganisation, dont l'objectif affiché est de favoriser un  
16 meilleur développement du territoire départemental impliquerait pour la nouvelle  
17 métropole de s'inscrire désormais dans une logique économique et sociale.

18 Pour le CESER cette double mission constitue un véritable défi pour la Métropole qui, au-  
19 delà de sa vocation première de développement économique, devrait concilier ces  
20 deux priorités dans une logique de simplification, d'efficacité, d'optimisation des  
21 moyens, de solidarité et d'équité territoriale.

22 Or, le CESER est fortement préoccupé par le risque de précipitation de cette  
23 réorganisation en raison de :

- 24 - L'absence de cadre juridique défini,
- 25 - La situation financière actuelle de la métropole et de son dysfonctionnement,
- 26 - L'intégration effective des 3 intercommunalités hors métropole,
- 27 - La mise en œuvre des compétences sociales,
- 28 - L'impact qui pourrait en résulter sur les territoires, les collectivités, la population et
- 29 les agents des administrations concernées.

30

## 31 **Sur les enjeux de la fusion**

---

32 Le CESER considère que :

- 33     ▪ L'adhésion à la fusion et son appropriation par la population : qui est loin d'être  
34     acquise, impliquerait un certain nombre de mesures telles que :
  - 35         - Une opération de communication auprès des citoyens pour rendre plus  
36         lisible le rôle et les objectifs de la nouvelle entité métropolitaine,
  - 37         - L'implantation et la répartition de pôles à vocation plurielle ou spécialisée  
38         sur le nouvel espace métropolitain pour favoriser plus de proximité.
- 39     ▪ La Gouvernance de la Métropole devrait :
  - 40         - Reposer sur le suffrage universel direct avec un mode de scrutin  
41         proportionnel intégrant une représentation équitable des territoires,
  - 42         - S'appuyer sur une double conférence métropolitaine et territoriale des  
43         maires afin de garantir une équité représentative des territoires urbains et  
44         ruraux et un dialogue régulier avec les petites communes,
  - 45         - Organiser et structurer la gestion de cette entité métropolitaine à travers  
46         une vision stratégique globale avec éventuellement la mise en place de  
47         syndicats mixtes.
- 48     ▪ Les modalités fiscales inhérentes à la fusion appellent à la vigilance au regard :
  - 49         - Des moyens transférés pour assurer les compétences qui lui seront  
50         dévouées, de la contribution de l'Etat qui s'inscrit dans un contexte  
51         budgétaire défavorable et de la situation financière dégradée de la ville  
52         de Marseille,
  - 53         - Du risque de surcoût immédiat pour les collectivités, les entreprises et les  
54         contribuables, qui supposera de les accompagner par un lissage des taux  
55         sur plusieurs années afin de ne pas augmenter la pression fiscale globale,  
56         - Des économies budgétaires escomptées mais non lisibles à ce jour  
57         compte tenu de la suppression du Conseil Départemental, des  
58         compétences partagées et du transfert du personnel départemental  
59         (14000 agents impactés).
  - 60         (14000 agents impactés).
  - 61         (14000 agents impactés).

62

## 63 **Sur les compétences transférées**

---

64 S'agissant de l'équilibre du partage des compétences entre Métropole « fusionnée » et  
65 communes

66 Le CESER partage le principe selon lequel la Métropole serait chargée des compétences  
67 stratégiques. Certaines compétences de proximité pourraient être soit maintenues soit  
68 déléguées aux communes. Ce qui contribuerait à impliquer les maires comme de  
69 véritables acteurs de territoire de proximité incontournables.

70

71 S'agissant des enjeux du développement de la métropole au regard du transfert des  
72 compétences

73 Le CESER souligne concernant :

- 74 - La cohésion sociale : la nécessité de reconsidérer l'organisation et la gestion de  
75 la cohésion sociale et de l'aide sociale de manière distincte à travers une  
76 redéfinition du rôle et des compétences de l'Etat, de la Métropole et de de la  
77 Région
- 78 - La mobilité : l'opportunité de transférer les routes départementales dans le cadre  
79 d'une compétence partagée avec la Région, à titre expérimental, en  
80 cohérence avec sa mission d'aménagement du territoire.
- 81 - La dimension de développement durable : l'occasion pour la Métropole de  
82 contribuer à la protection et la valorisation des espaces agricoles et naturels  
83 sensibles (notamment pour le milieu humide de la Camargue) dans le cadre du  
84 transfert de ces compétences

85

## 86 **Conclusion**

---

87

88 Le CESER considère que l'efficacité du modèle métropolitain n'est pas démontrée à ce  
89 jour compte tenu de sa récente mise en place et de l'absence d'un projet collectif  
90 partagé. C'est pourquoi, il préconise un report du projet de fusion afin de permettre à la  
91 métropole actuelle d'atteindre le niveau de maturité opérationnelle indispensable à la  
92 réussite de cet objectif.

93 Il estime en particulier que l'intégration du volet social, d'une grande complexité, mérite  
94 une réorganisation (Etat-Département/Métropole) avant toute éventualité de fusion.  
95 Sans cela, un vrai risque opérationnel existe avec des conséquences sociales graves sur  
96 un territoire déjà fortement fragilisé.

97 A contrario, une fois ces préalables requis, le CESER estime la fusion souhaitable si elle  
98 offre des opportunités en termes de développement économique, de solidarité et de  
99 simplification administrative.

100 Enfin, le CESER propose d'être associé à la mise en place d'une structure ad hoc  
101 chargée de l'évaluation des politiques conduites par les Métropoles régionales avec  
102 pour objectif de veiller à l'équité territoriale.

